

#### HISTORIQUE DES DEUX CHATEAUX MAREY-MONGE, DE POMMARD

28 août 1851. — Voici ce que je sais, écrit M. Edmond Marey-Monge :

« Mon grand-père, Claude Marey, acquit vers 1762, de M. Micault d'Harvelay, Garde du Trésor Royal, la Maison ancienne de M. Micault, ou ses ayants cause, car je crois qu'il était mort ; l'acte d'acquisition est de 1763 ; le plan relié chez Alphonse (Marey) indique l'état de la propriété.

M. Micault, fondateur de l'ancienne Maison, était, dit-on, issu de la maison de la porte d'entrée, à gauche, qui aurait été plus tard rallongée ; il acquit le terrain de divers particuliers et fit bâtir, de 1720 à 1736, sa maison et son clos, et la grande cuverie de la nouvelle Maison, qui était une écurie, que je me rappelle avoir vue jusqu'en 1833 ou 1834.

Sa veuve, ou ses ayants cause, la vendirent en 1763 ; quelques actes que j'ai lus semblent dire que ces Micault étaient originaires de la Magistrature de Beaune ; mais, je pense qu'issu de la maison à gauche en entrant, il s'installa dans cette petite bâtisse du coin nord, derrière le pressoir, et qui a l'air plus ancienne que le reste, ainsi que les cabinets à la suite, propriété bâtie de la famille que M. Micault acheta sans doute.

Mon grand-père, né sous Louis XIV, mourut peu de temps après son acquisition ; ses deux enfants, orphelins de père et de mère, eurent un tuteur (car mon grand-père eut 4 femmes ; Mlle Lenoir, dont nous sommes issus, mourut en 1761, je crois ; il se remarqua en 4<sup>e</sup> noces avec Mlle Morillot).

Sous la tutelle Dumayne, il y eut un certain abbé Denizot, très fort en bâtisse, qui fit construire le grand magasin ou cellier, qui relia la cuverie aux remises Micault ; c'est ce qui se voit en comparant les plans Micault et Dumayne ; l'un est privé de ce magasin, l'autre l'a.

En 1789, sous la régie de mon père, on brûlait les châteaux partout ; mon père était jeune et voyageait beaucoup ; il vendit la maison pour 25.000 livres, moins les dessertes à un M. des Barres, auquel il composa un domaine ; les maisons Bourgogne, Marlot, le pressoir furent achetées, et il ouvrit un passage par le pressoir ; le mur de séparation des deux cours fut fait.

Bientôt, en 1794, mon père étant marié, M. des Barres revendit ; mon père chargea Bollanger de suivre l'affaire, mais, soit qu'il s'y prit mal, soit pour toute autre raison, il la manqua et la maison fut vendue à Mme de Joursanvault ; mon père lui en offrit 100.000 livres, quatre fois plus qu'il l'avait vendue ; elle le refusa.

Alors, il se dit : « J'aime mieux en bâtir une », et il bâtit la maison neuve, mais il resta une grande pique entre eux, à tel point que Mme de Joursanvault lui refusa cette vigne au sud du Clos des Epeneaux, qui fait encoignure et que je possède aujourd'hui.

La Maison vieille passa à Joursanvault fils, qui l'habita bien peu ainsi que sa mère, et, à sa mort et sa faillite, en 1842, elle fut adjugée à M. Bouillod moyennant 48.000 F. ; il y fit, presque sans l'habiter, 15.000 F. de frais et, à sa mort, en 1850, elle me resta à l'enchère pour 120.200 F. et 130.000 F. avec les frais ; mais, il y avait 85 ouvrees de vigne de 1<sup>er</sup> choix à 1.000 F. l'ouvree, ce qui reportait la maison à 45.000 F. ; je la cédaï en 1851 à mon frère Alphonse pour 40.000 F.

En 1846, en creusant un aqueduc près de la citerne, je retrouvai des vestiges des murs à l'angle, et qui y sont encore, preuve que c'était autrefois fermé.

Ma mère a fait les remises et le bureau, percé le grand magasin sous le bureau, transformé l'écurie en cuverie ; mon père a bâti la citerne et les cuveries dessus, creusé les caves, fait le magasin derrière la cuverie.

Signé : Edmond Marey-Monge.

Archives des Familles Marey-Monge et de Blic, au Château d'Echalot (C.-d'Or).

#### XXVII. — LA POSTE, LE TÉLÉGRAPHE, LE TÉLÉPHONE

Le 28 mai 1887, le Conseil Municipal demanda la création, à Pommard, d'un Bureau de Poste et de Télégraphe, et, le 19 novembre 1891, il sollicita l'établissement d'un Bureau téléphonique.

L'année suivante, satisfaction lui a été donnée en ce qui concerne l'ouverture du Bureau téléphonique et, le 25 avril 1892, une Convention fut signée entre l'Administration des Postes et la Commune relativement à la mise en service de ce Bureau.

A cet effet, le Conseil Municipal ouvrit, le 18 novembre de la dite année, le crédit nécessaire au paiement de la dépense d'installation dudit Bureau et, le 29 mai 1893, il vota 300 F. pour la rétribution de la Gérante, et 100 F. pour celle du Porteur de dépêches ; comme on le pense, cette rétribution augmenta ensuite progressivement.

Enfin, un arrêté Ministériel du 17 février 1896 créa à Pommard un Bureau de Facteur-Receiveur des Postes.

Le 12 juin suivant, l'Administration des Postes passa, avec M. François Michelot, un bail pour l'installation de ce Bureau et la Commune prit à sa charge les dépenses résultant de son aménagement.

Il a été ouvert au public en août 1896 et, le 29 novembre de la même année, deux boîtes aux lettres furent placées dans le village.

Par délibération du 22 décembre 1899, le Conseil Municipal demanda la transformation du Bureau de Facteur-Receiveur en Bureau de Poste de plein exercice, la Commune s'engageant à fournir, pendant 18 ans, un logement convenable à la Receveuse des Postes.

En 1900, la cabine téléphonique fut transférée au Bureau de Poste et, en vertu d'un arrêté Ministériel du 3 juin 1901, le Bureau de Facteur-Receiveur devint Bureau de plein exercice.

Nous croyons savoir que le Conseil Municipal envisage prochainement la construction d'un nouveau Bureau de Poste en vue de libérer celui actuel dont le propriétaire désire reprendre la jouissance.